



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

libres ensemble
www.unsa.org



Bagnolet, le 6 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

RETRAITES : NON A LA DOUBLE PEINE !

Membre du Comité d'Orientation des Retraites (COR), l'UNSA s'est prononcée contre l'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Cette mesure, découlant de la loi Fillon de 2003, se cumulerait avec les effets de la loi Woerth de 2010. Ainsi, les représentants de la génération 1955, qui ne pourront partir à la retraite qu'à 61 ans et 8 mois en raison de la loi de 2010, devraient, du fait de la loi de 2003, avoir cotisé 166 trimestres pour bénéficier d'une retraite à taux plein !

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et d'augmentation continue du taux de chômage des seniors, cette accumulation d'exigences se traduirait par une baisse drastique du montant des pensions pour une large part des salariés.

En subissant les effets combinés de deux lois aux logiques différentes, notre système de retraite se rigidifierait au risque de devenir l'un des plus durs d'Europe. Il ne ferait qu'alourdir les injustices sociales qu'il devrait au contraire amortir. Les salariés exposés aux travaux pénibles, ceux ayant eu des carrières discontinues en seraient les principales victimes désignées.

Pour l'UNSA, si l'avis donné par le COR est bien de caractère technique, ses conséquences sont de nature politique. Parce qu'elles seront essentiellement supportées par les plus défavorisés, l'UNSA ne peut que les rejeter et mettre en garde le gouvernement qui parle déjà de les mettre en application par décret.

Luc Bérille
Secrétaire général

Contact presse : Patricia REJNERO
01 48 18 88 58 / 06 75 07 89 84
fax : 01 48 18 88 90
rejnero@unsa.org